

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1913)**

Heft 133

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'une activité admirable de plus d'un demi-siècle, aux services rendus à notre Société par cet artiste qui fut aussi un organisateur et un administrateur éprouvé, aux « monuments historiques », à la Commission des Beaux-Arts qu'il présida pendant une législature.

Homme aimable, figure fine et très distinguée, tenant beaucoup à la forme courtoise, il sut se faire écouter, et blâmer aussi les procédés s'éloignant de la courtoisie parlementaire qui permet de dire souvent beaucoup de vérités sans blesser personne; il désirait maintenir les rapports entre artistes tels qu'ils étaient à l'origine de la Société: cordiaux toujours, malgré les inévitables tendances diverses qu'il reconnaissait fort utiles dans toute vie artistique. Ne devons-nous pas à la mémoire de ce vétéran aimable d'y penser quelquefois ?

P. B.



Section de Neuchâtel.

Peintres, sculpteurs et architectes.

Un joyeux banquet très bien servi réunissait au Cercle du Musée, samedi soir, 15 mars, la section de Neuchâtel des P. S. A. et ses membres passifs.

M. William Röthlisberger, président de cette section, souhaite en termes heureux et aimables la bienvenue aux membres passifs, dont il voudrait voir le nombre augmenter, et dit la raison pour laquelle les artistes ont tenu à passer cette soirée avec leurs amis. Il existe de nombreux et fâcheux malentendus entre les artistes, plus spécialement les peintres, et le public. Un rapprochement entre eux et un échange de vues dans les conversations peut avoir pour effet de faire disparaître ces malentendus. Les membres passifs doivent servir de pont entre les artistes et le public.

M. Louis de Meuron a été chargé d'indiquer les causes qui peuvent expliquer les malentendus; il le fait dans un travail très intéressant et facilement compréhensible pour les profanes.

La tâche de l'artiste qui est toute d'interprétation et jamais « copie » peut varier à l'infini, suivant la « vision », et l'« éducation » de l'artiste et l'idée qu'il se fait de la « perfection ». Chemin faisant M. de Meuron s'est efforcé de montrer la raison d'être et la nécessité de l'évolution en art.

M. Francis Mauler, avec beaucoup d'humour et de verve, remercie, au nom des membres passifs, M. Röthlisberger pour ses souhaits de bienvenue, M. Louis de Meuron pour son travail et tous les artistes présents pour leur amabilité et leur générosité à l'égard des membres passifs. « Être membre passif des P. S. A., est une brillante affaire, dit-il; moyennant une cotisation minime (fr. 20 par an), chaque membre passif reçoit une estampe signée d'un grand nom et un Journal mensuel des plus intéressants, *L'Art suisse*; il a le plaisir d'assister à un banquet et reçoit en outre une œuvre signée d'un des peintres de la section. » M. Mauler demande que le chiffre de cotisation soit augmenté pour rétablir l'équilibre !

A la fin du souper, la loterie, impatientement attendue, fut tirée; chaque membre passif présent, ainsi que les dames qui n'assistaient pas au souper, avaient droit à un lot, chaque membre actif de la Société ayant apporté ou envoyé une œuvre; et certainement tous les envois n'étaient pas les moindres choses que ces Messieurs aient produites. Tel s'en allait avec une aquarelle signée G. Jeanneret, tel autre avec une peinture signée L'Eplattenier, et il y avait encore des Röthlisberger, des Robert, des Delachaux, des Louis de Meuron, Bouvier, Godet, des eaux-fortes de Steiger, etc., etc.

Tout le monde fut heureux de cette soirée des mieux réussies et il était tard dans la nuit lorsque les membres passifs quittaient joyeux cette fête, remportant sous leur bras le témoignage palpable de la reconnaissance des P. S. A.

Un heureux membre passif des P. S. A.

Avis de la Rédaction. — La version allemande de ces deux articles paraîtra dans le prochain numéro.



Correspondance.



A propos de la lettre de M. Weibel
parue dans le N° 132 de l'« Art Suisse ».

Mon cher collègue,

Pour tenir compte de la lettre de notre collègue Weibel, parue dans le dernier numéro de *l'Art suisse*, permettez-moi en ce qui concerne la Commission fédérale des Beaux-Arts de répondre ce qui suit:

1° A la suite de chacune des séances de la Commission fédérale des Beaux-Arts, un communiqué est envoyé à la Presse et je ne pense pas que *l'Art suisse* soit laissé de côté.

2° Si M. le rédacteur de *l'Art suisse* ou tout autre membre de la Société des P. S. A. S. manifestait le désir d'être documenté d'une manière plus précise sur telle ou telle question à l'ordre du jour, il sait où il doit s'adresser et il est certain d'être bien accueilli.

Il ne faut donc pas accuser la Commission de s'entourer de mystère. Reconnaissons plutôt que les membres de la Société P. S. A. S. ne mettent pas un grand empressement pour collaborer à leur organe officiel.

Quant aux points précis énumérés et sur lesquels M. Weibel se plaint de ne pas être renseigné, voici ce qui en est.

La Commission fédérale des Beaux-Arts a bien examiné la question de la publication de noms des boursiers dans la grande presse, mais après discussion, elle s'est rangée à l'opinion du Département fédéral de l'Intérieur qui a refusé de procéder à cette publication.

Cela ne se fait jamais pour aucune bourse et il n'y a pas lieu de faire une exception pour celles qui sont accordées aux artistes.

Quoique celle-ci soit une distinction, comme le dit M. Weibel, il y a certains inconvénients incontestables à livrer à la grande publicité les noms des bénéficiaires. Il est inutile que chacun sache quels sont les artistes qui ont besoin de cet appui pour poursuivre leurs travaux.

Il n'y aurait cependant pas d'objections, je pense, à les voir paraître dans l'organe d'une Société d'artistes comme *l'Art suisse*, et si une demande dans ce sens était adressée au Département fédéral de l'Intérieur, j'ai dans l'idée qu'il n'en refuserait pas la communication.

M. Weibel voudrait connaître aussi les décisions prises par la Commission au sujet du monument national et celui du général Herzog.

N'étant pas encore en possession pour l'un ou l'autre de ces projets, des rapports d'experts lui permettant de formuler une proposition définitive, M. Weibel voudra bien convenir qu'il n'est pas possible à la Commission d'en nantir le public et les artistes puisque le Conseil fédéral lui-même n'en a pas encore connaissance,

Encore une fois, toutes les décisions de la Commission fédérale des Beaux-Arts sont communiquées à la Presse et l'administration des Beaux-Arts se fera un plaisir de compléter ses informations lorsqu'on lui en fera la demande. Elle ne peut donc pas être rendue responsable du fait que l'*Art suisse* manque d'intérêt. Ce n'est pas son organe à elle, mais bien celui de la Société des P. S. A. S. Il ne faut pas confondre les deux choses.

La vérité que nous connaissons depuis longtemps est qu'il ne faut pas compter sur les membres de la Société pour alimenter de copie notre journal. Et c'est bien pour cette raison d'ailleurs que nous avons été amenés à faire les sacrifices nécessaires pour nous assurer la collaboration d'un rédacteur permanent.

Constatons que cela n'a pas suffi pour que l'*Art suisse* soit ce qu'il devrait être. Sur ce point nous serons d'accord avec M. Weibel, mais évitons de rendre responsables de cet état de chose ceux qui n'y sont pour rien — cela nous aidera à trouver le remède.

Recevez, etc.

A. SILVESTRE.



A propos de la lettre de M. Weibel et de la réponse de M. Silvestre, président de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

La lettre de M. Weibel parue dans le dernier numéro de l'*Art suisse* me force à quelques mots de réponse, d'autant plus que M. Silvestre dans sa réponse, en qualité de président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, me jette à son tour une pierre dans mon jardin.

Qu'il me suffise de rappeler l'appel que je fis ici même dans le n° 119 de l'*Art suisse*. Je regrette que M. Weibel ne l'ait pas lu en son temps, car il aurait sans doute été le premier à m'envoyer régulièrement des communications pour le grand bien de tout le monde ! Mais je voudrais aussi dire que malgré toutes les collaborations, notre organe ne remplacera jamais l'abonnement de la N. Z. Z. ou de tout autre quotidien de ce genre.

Quant aux informations de la Commission fédérale des Beaux-Arts, quoi qu'en dise M. Silvestre, je n'en reçois que bien rarement, et lorsque j'en ai donné dans l'*Art suisse*, je les avais puisées le plus souvent dans un journal quotidien. Comme nous n'avons pas d'abonnement, ni à l'agence télégraphique, ni à l'Argus de la Presse, j'en suis réduit à mes propres lectures.

Par contre, il m'est arrivé bien souvent de solliciter en vain des nouvelles dans diverses sections et il y a de quoi décourager la meilleure volonté de ce côté-là. Il est rare que je reçoive l'annonce d'une exposition de section ; celle de Genève, par exemple, m'a été révélée par une affiche rencontrée en ville.

Je suis parfaitement d'accord avec M. Weibel sur la nécessité d'une collaboration générale pour rendre le journal plus intéressant, et c'est dans ce but que j'avais fait un appel l'année dernière, que M. Loosli l'avait fait avant moi déjà, ainsi que M. Jeanneret. Si M. Weibel pouvait être plus heureux que moi, j'en serais enchanté et je le souhaiterais. Au reste, une première lettre reçue de M. Dutoit, de la section de Lausanne, m'offrant sa collaboration me fait bien augurer, je l'en remercie vivement et espère qu'il trouvera des imitateurs. En attendant, j'inscris d'office M. Weibel comme correspondant de la section d'Argovie.

Th. DELACHAUX.



Divers.



Jury du Turnus 1913.

Le Jury pour l'exposition du Turnus du Kunstverein Suisse s'est réuni les 18, 19 et 20 avril à Soleure pour juger les envois d'œuvres d'art au nombre de 1100 environ, dont 381 ont été acceptées.

Le jury était composé comme suit :

MM. SCHLATTER, président du Kunstverein de Soleure, président.

RÖTHLISBERGER, W., peintre, dél. Com. féd. B. A.

ZIMMERMANN, sculpteur, » » » »

CARDINAUX, peintre.

GIACOMETTI, »

HARTUNG, »

MANGOLD, »



Achats de la Confédération.

Le Département fédéral de l'Intérieur a été autorisé à faire l'acquisition, sur le compte des crédits des Beaux-Arts et au prix fixé par la Commission fédérale des Beaux-Arts, des œuvres suivantes d'artistes suisses :

Tête de femme, de Hodler ; panneau décoratif de Renggli ; *Paysage d'hiver*, de Senn ; *Diana*, de Alder ; *Mon Père et Ma Mère*, de Henny (deux œuvres) ; *Rieser*, de Riedel ; *Trois bergers*, de Vallet ; buste en argent de Bocquet ; le *Réveil*, de Frei ; *Torse féminin* (sculpture), de Hünerwadel ; *une Bourgeoise* (sculpture), de Niederhäusern.



Le mouvement syndicaliste parmi les artistes en Allemagne.

Actuellement il se fait un mouvement dans le monde des artistes allemands que nous avons tout intérêt à étudier attentivement en Suisse.

Ces dernières années, la division en sociétés de toutes sortes, sécessions, nouvelles sécessions, indépendants, etc., est allée si loin en Allemagne qu'on a enfin senti le besoin de se ressaisir et de se rassembler sur un terrain commun à tous les artistes : celui des intérêts professionnels. L'Écho que trouva immédiatement cet appel à l'union, autant à Munich qu'à Berlin, où le mouvement fut presque simultané, prouve suffisamment sa nécessité.

Remarquons que les questions artistiques ont été soigneusement éliminées, par exemple les questions d'expositions en tant que celles-ci sont l'affaire des sociétés et groupements plus restreints. Ainsi des chefs de groupements de toute sorte ont pu se réunir et leurs appels ont été entendus dans les milieux d'artistes les plus variés. Il reste suffisamment de questions à discuter et à étudier.

Il s'est constitué le 12 mars à Munich un comité qui décida la création d'un bureau pour la défense des droits d'auteurs. Il nomma des Commissions d'étude pour les questions financières, les questions de droits d'édition et de reproduction, d'autres en vue de la création de caisses de secours, l'étude de matériel, une commission pour les questions d'expédition et une autre encore pour les questions touchant la Presse.